

Préfecture de département

code postal : **67310****Commune de COSSWILLER**code Insee : **67077**

## Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

### 1. Fiche communale annexée à l'arrêté préfectoral

n°

du

**03 février 2006 modifié**

mis à jour le

#### servitudes

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques [ PPR ]

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels  miniers  technologiques  non

PPRI du bassin de la Mossig

Date : **Approuvé le 29/01/2007**

29/01/2007 Aléa :

Inondation\*

Date :

Aléa :

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

**Arrêté d'approbation du 39/01/2007, Règlement et note de présentation du PPRI du Bassin de la Mossig**

consultable sur Internet \* consultable sur Internet \* consultable sur Internet \* 

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui  non 

2.2 La commune est située dans le périmètre de PPR naturels  miniers  technologiques  non

Date :

Aléas :

Date :

Aléas :

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet \* consultable sur Internet \* consultable sur Internet \* 

Le règlement de ce PPRT intègre des prescriptions de travaux

oui  non 

### 3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement.

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte Moyenne Modérée Faible Très faible  
zone 5  zone 4  zone 3  zone 2  Zone 1 \*

\* Il n'existe aucune obligation réglementaire pour le niveau 1 de sismicité

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

**Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité**

consultable sur Internet \* 

#### pièces jointes

### 4. Cartographie :

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R15-26 du Code de l'environnement

Carte d'aléas

Plan de zonage

### 5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique : Ma commune face aux risques

catastrophes naturelles

nombre

catastrophes technologiques

nombre

Date : **06/05/2015**

Le préfet de département